



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1101**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23064- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION AUX
RAPATRIÉS**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



16.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH

Direction des Relations avec les Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION AUX
RAPATRIES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations de Rapatriés ont coutume, chaque année de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocation culturelle, historique ou sociale.

Les associations auxquelles la Délégation aux Rapatriés apporte son concours répondent aux critères édictés par la charte associative mise en place par la Ville d'Aix-en-Provence.

Les tableaux ci-après comportent des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2010 et 2011 par la Ville, le montant de la subvention proposée pour l'année 2012, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Ces attributions ont été validées le 11 septembre 2012.

En conséquence, je vous demande, Mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une somme totale de **9 450 €** au titre de subventions de fonctionnement et d'une somme totale de **22 000 €** au titre de subventions exceptionnelles aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessous ;

- **DIRE** que ces sommes seront imputées, pour les subventions de fonctionnement, à la rubrique **92025-6574, ligne d'opération 1675** et, pour les subventions exceptionnelles, à la rubrique **92025-6748, ligne d'opération 1667** qui présentent les disponibilités suffisantes.

**2012.1101 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION AUX
RAPATRIES**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Subventions de Fonctionnement

Imputation budgétaire : 92025-6574-Ligne d'opération n°1675

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2010 (en €)</i>	<i>2011 (en €)</i>	<i>2012 (Proposition) (en €)</i>	<i>Convention</i>	<i>OBJET</i>
43790	CENTRE DE RECHERCHES ET ÉTUDES DOCUMENTATION SUR HARKIS ET FRANÇAIS MUSULMANS	500	500	500	Non	Mettre à disposition l'information et la documentation relatives aux Français musulmans.
46109	AJIR 13	2 000	2 000	2 000	Non	Regrouper les familles sous le signe de la solidarité et défendre leurs intérêts.
49808	COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ HARKIE D'AIX ET DU PAYS D'AIX	2 000	2 000	2 000	Non	Aide et assistance par le soutien et l'action sociale en faveur des Harkis (emploi, logement, formation) Assistance juridique.
27888	CERCLE ALGÉRIANISTE	3 000	3 000	3 000	Non	Sauvegarde du patrimoine culturel de la province d'Algérie. Constituer une documentation et promouvoir des études à partir des archives d'outremer d'Aix.
26227	ASSOCIATION DES HARKIS D'AIX ET DU PAYS D'AIX	1 950	1 950	1 950	Non	Action dans le domaine social, éducatif, culturel et sportif pour favoriser l'insertion sociale.

TOTAL = 9 450 €

Subventions exceptionnelles

Imputation budgétaire : 92025-6748-Ligne d'opération n°1667

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2010 (en €)</i>	<i>2011 (en €)</i>	<i>2012 (Proposition) (en €)</i>	<i>Convention</i>	<i>OBJET</i>
49808	COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ HARKIE D'AIX ET DU PAYS D'AIX	5 000	5 000	20 000	Non	Inauguration du nouveau mémorial des Harkis.
21788	GÉNÉALOGIE ALGÉRIE MAROC TUNISIE (GAMT)	0	0	2 000	Non	30ème anniversaire de l'Association.

TOTAL = 22 000 €